

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24088763***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Chancier

03 JUN 2024

Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0459 940 148****Nom**(en entier) : **BETON FRAGAPANE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Sarts n° 169 6200 Châtelet****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

Assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2024. L'ouverture des débats a lieu à 19h00.

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur Michele FRAGAPANE, administrateur de la société.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo FRAGAPANE.

Le président déclare :

* que l'assemblée prend acte que figure à l'ordre du jour :

Le transfert du siège social de la SRL BETON FRAGAPANE à l'adresse suivante :

* Rue Odon Godart, n° 12 à 6240 Farciennes

Après adoption de la déclaration du président, celui-ci soumet le point de l'ordre du jour, au vote de l'assemblée :

Ce point est confirmé et accepté à l'unanimité. Le siège social de la SRL BETON FRAGAPANE est donc transféré à la rue Odon Godart, n° 12 à 6240 Farciennes.

Etant donné qu'aucun autre point ne fait l'objet de discussions et que personne ne demande la parole, le président clôture les débats à 19h15.

Michele FRAGAPANE
PrésidentCarlo FRAGAPANE
Secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/06/2024 - Annexes du Moniteur belge